

A l'attention des médecins pédiatres

Vaccination contre le COVID-19 en Wallonie : vaccination des enfants âgés de 6 mois à 4 ans et des enfants âgés de 5 à 11 ans.

La campagne de vaccination d'automne 2022 contre le Covid-19 touche à sa fin. Tous les centres de vaccination fermeront leurs portes au cours de la semaine du 19 au 23 décembre 2022. Le virus, quant à lui, n'a pas disparu et la circulation des nouveaux variants BQ.1 et BQ1.1 continue.

Il importe donc de poursuivre l'effort de vaccination des personnes à risque, tant dans la population générale que chez les enfants. En effet, le Conseil Supérieur de la Santé recommande la vaccination des enfants de 6 mois à 4 ans immunodéprimés ou souffrant de maladies chroniques sévères.

Les recommandations du CSS relatives à la vaccination des enfants sont disponibles sur le site <https://www.health.belgium.be/fr/avis-9722-vaccination-contre-la-covid-19-des-nourrissons-et-des-enfants>

Après la fermeture des centres de vaccination, il est proposé de rediriger les publics cibles âgés de 6 mois à 11 ans, comme suit :

- **Enfants âgés de 5- 11 ans** : chez les pédiatres et médecins généralistes participant à la vaccination
- **6 mois - 4 ans** : chez les pédiatres ou dans l'un des 3 centres de pédiatrie de référence (CHR Citadelle, CHU Tivoli et Mont-Godinne).

NB : les enfants et adolescents de 12 ans et plus suivent le schéma de vaccination des adultes en pharmacie ou cabinet de médecine générale.

Rappel du schéma vaccinal

- Enfants de **6 mois à 4 ans** : **Vaccination de base en 3 doses avec le vaccin pour nourrissons de Pfizer** (3 microgr. par dose), avec un intervalle de 3 semaines entre les 2 premières doses et de 2 mois entre la 2ème et la 3ème dose.
- Enfants de **5 à 11 ans** : Vaccination de base en 2 doses avec le vaccin pédiatrique de Pfizer (10 microgr. par dose) avec un intervalle de 3 semaines entre les deux doses.

Appel à la vaccination par les pédiatres :

Les médecins pédiatres qui souhaitent vacciner leurs patients peuvent obtenir les vaccins pédiatriques en les commandant préalablement en pharmacie ou se les faire délivrer directement au cabinet en suivant **les procédures suivantes** :

1. Inscription

Les coordonnées du pédiatre et le lieu de livraison doivent être connues et signalées lors de l'inscription du pédiatre via [ce formulaire](#).

Une fois ces informations reçues et validées par l'AVIQ, un délai de traitement d'approximativement 72h est nécessaire afin d'activer l'accès aux commandes de vaccins et/ou de

matériel.

2. Commandes

Vous recevrez ensuite par mail un code unique ainsi que les procédures détaillées pour le fonctionnement de prises de commandes, du suivi logistique et les Procédures Standard (SOP) de gestion et conservation (au frigo 2-8°C) des vaccins.

Ce code unique (CHUID) est à renseigner à chaque commande ou prise de contact.

Le lien vers le formulaire de commande vous sera également envoyé.

Ces commandes doivent être passées 7 jours ouvrables avant la date de livraison souhaitée.

3. Enregistrement des vaccinations :

Les vaccinations doivent être enregistrées, soit directement dans Vaccinnet soit via votre dossier médical informatisé si celui-ci le permet. Si vous n'avez pas accès à Vaccinnet ou pour toute question technique, vous pouvez vous adresser à vaccinnet.administrateurs@aviq.be.

En vous remerciant pour votre collaboration, et en restant à disposition pour toute information complémentaire à l'adresse vaccin.covid@aviq.be,

Cellule de surveillance des maladies infectieuses – cellule vaccination

Agence pour une Vie de Qualité

Département Santé

Direction Promotion de la Santé, Prévention et Surveillance des Maladies

Rue de la Rivelaine, 21

6061 CHARLEROI